

Le Point.fr, 9 avril 2016

Le Parlement met les sondeurs à poil

Un amendement, voté avec la loi de modernisation des règles de l'élection présidentielle, impose désormais aux instituts de sondage une transparence totale.

PAR MATHIEU LEHOT

Publié le 09/04/2016 à 10:22 - Modifié le 10/04/2016 à 12:23 | Le Point.fr



ABONNEZ-VOUS À PARTIR DE 1€



C'est une petite révolution d'abord passée inaperçue. Les députés ont adopté ce mardi 5 avril un amendement qui va permettre une plus grande transparence quant à l'élaboration et au financement des sondages publiés dans les médias. Le texte voté avec la réforme des règles de l'élection présidentielle impose désormais la publication des commanditaires, des payeurs, des marges d'erreur et même des données brutes des enquêtes d'opinion.